

SÉANCE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le lundi neuf novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27

En exercice : 26

Ayant pris part à la délibération : 24

- Présents : 20
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :

Mardi 03 novembre 2020

Affichage effectué le :

Mise en ligne le :

OBJET :

**Plan pluriannuel de restauration
et d'entretien du bassin versant
Orb et Libron : modification
du plan de financement
et demandes de subventions
auprès des partenaires financiers**

N° 003405

Question N° 7 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions

- ✓ *VU la délibération N°2918 du 27/05/2019, le Conseil communautaire a validé le plan de gestion, autorisé le dépôt pour instruction des dossiers règlementaires, validé le plan de financement des premières campagnes de travaux ;*
- ✓ *VU la délibération N°3055 du 20/09/2019, le Conseil communautaire a décidé de donner un avis favorable au projet de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orb et du Libron.*

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et GEMAPI rappelle que l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général a été obtenu pour les dix années de travaux incluant la période d'automne 2020 à automne 2025.

Le coût global des travaux est estimé à 178 480,00 € HT (214 176,00 € TTC) pour ces cinq années.

Compte tenu de la programmation du FEDER à laquelle sont rattachées les aides Régionales, la déclinaison pour la période 2020/2021 suivra les mêmes pourcentages pour un coût global des travaux sur la période de 34 440,94 € TTC.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Absents Excusés :

FLORENSAC : M. Vincent GAUDY. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA. **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Véronique REY. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN donne pouvoir à M. Laurent DURBAN. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE donne pouvoir à M. Didier MICHEL.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR.

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400519-20201109-00340514-02

Madame le Rapporteur indique que la différence de montant prévisionnel s'explique par la décision de la CAHM d'exécuter ces travaux en régie en mobilisant l'équipe « Gemapi », les coûts s'en trouvent ainsi amoindris pour une meilleure réactivité.

La CAHM est également subventionnée par l'Agence de l'Eau sur les années 2020 à 2021 (soumis à la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique) via l'accord cadre, nécessitant toutefois des demandes d'aides annualisées.

L'Agence de l'Eau et le FEDER apportent en plus, une aide financière de 30 % pour les charges indirectes liées aux frais de gestion basés sur le coût salarial des agents. La Région Occitanie fait de même avec cette fois-ci une aide pour les charges indirectes de 20 %, appliquée également à la CAHM.

Partenaires financiers	Montant exprimé en TTC	Taux d'intervention
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	10 332,28 €	30 %
Région Occitanie/ Midi Pyrénées	6 888,19 €	20 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	10 332,28 €	30 %
Autofinancement	6 888,19 €	20 %

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce nouveau plan de financement et autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement du projet de restauration et d'entretien du bassin versant Orb et Libron ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter la Région Occitanie/ Midi Pyrénées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#